



Assemblée générale

Distr. générale
30 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 134 de l'ordre du jour

Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/55/443). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires.

2. Le Comité consultatif note que, pour l'établissement du projet de budget, le Secrétaire général a pris en compte un certain nombre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport du 17 mars 2000 (A/54/804), lesquelles avaient été appuyées par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/246 B du 7 avril 2000. On trouvera à l'annexe III du projet de budget (A/55/443) des indications sur la mesure dans laquelle les recommandations du Comité ont été appliquées lors de l'établissement du projet de budget.

3. Dans sa résolution 1272 (1999) du 25 octobre 1999, le Conseil de sécurité a confié à la mission la responsabilité générale de l'administration du Timor oriental et l'a habilité à exercer l'ensemble des pou-

voirs législatif et exécutif, y compris l'administration de la justice, durant la phase de passage du Timor oriental à l'indépendance. L'une des principales recommandations formulées par le Comité consultatif dans son précédent rapport (A/54/804) concernait la nécessité pressante de prendre des dispositions pour revoir la structure et les fonctions envisagées pour la composante gouvernance, de manière à mettre en place une structure viable pour le futur gouvernement du Timor oriental. Le Comité relève que le Secrétaire général a récapitulé les résultats de cet examen dans son rapport du 26 juillet 2000 au Conseil de sécurité (S/2000/738).

4. La structure de l'ATNUTO a été réorganisée (voir A/55/443, par. 15 et annexe IV). Le Secrétaire général a proposé que la précédente composante gouvernance et administration publique soit redéfinie en tant qu'Administration transitoire du Timor oriental de manière à ressembler davantage au futur gouvernement et à assurer une plus grande participation directe des Timorais afin de leur permettre d'assumer une plus grande part de la responsabilité politique. Le Comité consultatif note que des efforts ont été faits pour simplifier la composante gouvernance et administration publique de la mission dans la nouvelle structure proposée pour l'ATNUTO; il n'est toutefois pas convaincu

qu'aucun effort n'ait été épargné pour tenter de remédier à toutes les préoccupations qu'il avait exprimées (voir A/54/804, par. 24 à 26). **Le Comité recommande en conséquence que le Secrétaire général garde à l'étude la question de la structure de l'ATNUTO et lui en rende compte lorsqu'il présentera les futurs projets de budget.**

5. Le Comité consultatif relève dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2000/738, par. 21) qu'un budget consolidé pour le Timor oriental, portant sur l'exercice 2000-2001 et l'exercice biennal suivant, a été présenté aux donateurs au mois de juin. De l'avis du Comité, il est difficile de se faire une idée claire, d'après les informations disponibles, du montant total des objets de dépense dont il est proposé qu'ils soient financés au moyen du budget consolidé pour le Timor oriental et au moyen de contributions mises en recouvrement pour l'ATNUTO. Il lui semble qu'un certain nombre d'objets de dépense qui auraient dû normalement être financés au moyen du budget consolidé (par exemple formation de la police, frais judiciaires et remise en état de l'infrastructure) (voir plus loin, par. 45 et 50) ont été imputés sur le projet de budget de l'ATNUTO.

6. Le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que, en supposant que la remise des pouvoirs aux autorités locales ait lieu d'ici à la fin de 2001, les attributions confiées à l'ATNUTO dans trois grandes catégories d'activité – maintien de la paix, police civile et administration civile – nécessiteraient presque certainement l'apport d'un appui externe après l'expiration du mandat de l'ATNUTO. La meilleure manière de procéder serait de faire appel à l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre d'un nouveau mandat, ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le développement et aux institutions spécialisées. Selon toute vraisemblance, la période durant laquelle cet appui sera nécessaire pourrait s'établir entre 6 et 12 mois supplémentaires dans certains domaines relevant de l'administration du nouveau gouvernement et entre deux et trois ans dans les domaines de la police et de la défense. Dans tous les domaines relevant du mandat de l'Autorité transitoire, des dispositions sont actuellement mises en place et des critères précis définis en ce qui concerne le recrutement, la formation et l'encadrement de fonctionnaires timorais. Plus de 60 % des postes classés ont déjà été pourvus, et on estime que 15 % de plus le seront d'ici à la fin de l'année.

7. Le Comité consultatif a demandé des informations actualisées sur le montant du budget consolidé proprement dit et sur celui des recettes prévues pour en assurer le financement. Il a été informé que le plan de financement d'une durée de trois ans pour l'Administration transitoire du Timor oriental présenté lors de la Conférence des donateurs de Lisbonne s'établissait comme suit (en millions de dollars des États-Unis) :

<i>Rubrique</i>	<i>2000/01</i>	<i>2001/02</i>	<i>2002/03</i>
Dépenses	59,23	55,32	56,82
Dépenses renouvelables	43,63	45,57	47,57
Dépenses d'équipement	15,60	9,75	9,25
Recettes	17,00	30,00	40,00
Financement assuré par les donateurs	42,23	25,32	16,82

Les prévisions de recettes (17 millions de dollars) pour l'exercice 2000/01 se répartissaient comme suit (en millions de dollars des États-Unis) :

<i>Provenance des recettes</i>	<i>Montant</i>
Impôts à l'importation	7
Impôts à l'exportation sur le café	1
Impôts sur les services	3
Fosse de Timor ^a	2
Redevances à payer par les usagers	4
Total	17

^a Une source potentielle de recettes pour le Timor oriental réside dans l'exploitation du pétrole dans la région de la fosse de Timor située dans la mer de Timor.

D'après les calculs, les prévisions de recettes se chiffreraient à 30 millions de dollars et 40 millions de dollars pour les exercices 2001/02 et 2002/03, respectivement, mais ces montants n'ont pas encore été ventilés. Les discussions se poursuivent en ce qui concerne les moyens qui permettraient d'augmenter les recettes; on envisagerait notamment de relever les impôts à l'importation, en particulier sur les voitures automobiles et l'alcool, de restreindre le nombre d'entités pouvant prétendre à des exonérations fiscales ainsi que celui des motifs d'exonération, d'élargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés par rapport à celle de l'an 2000, d'instituer des impôts sur les salaires et d'accélérer le

recouvrement des coûts, en particulier dans le secteur de l'énergie.

8. Le Comité consultatif s'interroge sur la mesure dans laquelle une situation financière saine sera en dernier ressort léguée au futur gouvernement du Timor oriental. À cet égard, outre les informations figurant plus haut au paragraphe 7, le Comité a demandé des informations sur le montant total des dépenses de l'Administration transitoire du Timor oriental qui seraient imputées d'une part sur les contributions mises en recouvrement et d'autre part sur le budget consolidé. À son sens, ces informations donneront une bonne indication du montant des ressources qu'il pourrait être nécessaire de mobiliser pour assurer la viabilité à long terme de la situation dont héritera le futur gouvernement du Timor oriental. **Le Comité fait observer que les informations demandées n'ont pas été reçues avant la date d'établissement du présent rapport. Il demande que ces informations soient communiquées à la Cinquième Commission lors de l'examen par celle-ci du projet de budget soumis par le Secrétaire général pour l'ATNUTO.**

9. Le Comité consultatif a été informé que le montant de 12,7 millions de dollars au titre des contingents avait été remboursé aux États Membres qui fournissent des contingents pour la période du 1er février au 31 mars 2000 et que le montant de 45,1 millions de dollars demeurerait dû pour la période du 1er avril au 31 août 2000. Au 31 août, pour la période achevée le 30 juin, un montant estimatif de 18,9 millions de dollars était dû au titre du matériel appartenant aux contingents, et un montant de 50 000 dollars (une demande d'indemnisation) avait été payé à la rubrique indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, le montant des engagements non liquidés se chiffant à 1,5 million de dollars. En ce qui concerne l'état des contributions, au 30 septembre, le montant total mis en recouvrement s'établissait à 539,9 millions de dollars et le montant total des paiements reçus s'élevait à 277,6 millions de dollars, soit un solde impayé de 262,3 millions de dollars.

10. Le Comité consultatif a reçu communication du montant provisoire des dépenses pour la période du 1er décembre 1999 au 30 juin 2000, montant qui s'élevait au 5 octobre à 292 110 800 dollars (y compris 159 712 600 dollars correspondant aux engagements non réglés), contre un montant total réparti de 341 084 300 dollars (voir plus loin annexe I).

11. **Le Comité consultatif prend note des informations fournies sur les divers rôles et fonctions des organisations du système des Nations Unies dans les opérations de l'ATNUTO (voir A/55/443, annexe III). Le Comité demande que les informations concernant les activités des organismes et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires exerçant des activités au Timor oriental continuent d'être fournies à l'avenir sous forme d'annexes, y compris en ce qui concerne le montant des ressources allouées à l'assistance et le nombre et la classe des fonctionnaires déployés sur le territoire.**

II. Prévision des dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

12. Le projet de budget pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 s'élève, en chiffres bruts, à 592 366 800 dollars (montant net : 574 466 400 dollars) et se substitue au budget présenté dans le document A/54/769/Add.1. Le projet de budget comprend le montant brut de 292 069 000 dollars (montant net : 283 688 500 dollars) approuvé par l'Assemblée générale pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2000 dans sa résolution 54/246 C du 15 juin 2000. Le Secrétaire général propose de mettre en recouvrement un montant brut de 392 306 800 dollars (montant net : 380 205 100 dollars), compte tenu du montant brut de 200 millions de dollars (montant net : 194 261 300 dollars) déjà mis en recouvrement en vertu de la résolution 54/246 C (A/55/443, par. 9). Le Comité consultatif a reçu communication des prévisions de dépenses détaillées pour la période 2000/01 (voir plus loin annexe II) et de l'état des dépenses, au 30 septembre, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2000, soit 177 707 000 dollars (y compris un montant de 134 272 000 dollars représentant le montant des engagements non réglés), contre un montant total réparti de 283 688 500 dollars (voir annexe III). Au 2 octobre 2000, la situation de trésorerie de la mission s'établissait à 101,7 millions de dollars, et l'encours du prêt imputé sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix était de 10 millions de dollars.

13. Les prévisions révisées concernant l'ATNUTO pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 sont supérieures de 69,2 % (242 306 800 dollars) au montant brut des ressources qui lui avaient été allouées (350 millions de dollars) pour la période du

1er décembre 1999 au 30 juin 2000. Les dépenses afférentes au personnel militaire (230,9 millions de dollars) augmentent de 131 %, les dépenses afférentes au personnel civil (209,9 millions de dollars) augmentent de 145,9 %, les dépenses opérationnelles (130,2 millions de dollars) diminuent de 15,9 %, les dépenses afférentes aux autres programmes (3,4 millions de dollars) augmentent de 285,3 % et les contributions du personnel (17,8 millions de dollars) augmentent de 100,1 % (voir *ibid.*, par. 8, et tableau 1).

14. Le montant demandé au titre des frais de voyage pour 2000/01 se chiffre à 8 432 700 dollars (742 500 dollars pour le personnel militaire, 6 919 000 dollars pour le personnel civil et 771 200 dollars à la rubrique autres frais de voyage), ce qui représente une augmentation de 78,3 % par rapport au montant de 4 730 600 dollars alloué au titre des frais de voyage pour la période achevée le 30 juin 2000 (125 000 dollars pour le personnel militaire, 3 905 600 dollars pour le personnel civil et 700 000 dollars à la rubrique autres frais de voyage) (voir ci-après, annexe II). **Sur la base des informations qui lui ont été communiquées concernant le déploiement du personnel militaire et civil durant la période achevée le 30 juin 2000 et les projections pour 2000/01, et concernant le montant provisoire des dépenses 30 juin, le Comité consultatif estime que les ressources prévues au titre des frais de voyage pour 2000/01 ont été surévaluées et qu'il doit être possible de réaliser des économies considérables à cette rubrique.**

Personnel militaire

15. Le montant demandé pour le personnel militaire se chiffre à 230,9 millions de dollars, montant qui comprend les prévisions de dépenses afférentes aux contingents (150,2 millions de dollars), aux observateurs militaires (6,4 millions de dollars), au matériel appartenant aux contingents (35,4 millions de dollars), au soutien logistique autonome (37 millions de dollars) et à l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (2 millions de dollars) (voir *ibid.*, annexe I.C, par. 1 à 7). L'effectif autorisé de l'ATNUTO, approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1272 (1999), comprend 8 950 membres des contingents et 200 observateurs militaires. Le Comité consultatif a reçu communication de l'état mensuel du déploiement du personnel militaire pour la période du 1er décembre 1999 au 30 septembre 2000.

16. Les prévisions de dépenses afférentes aux contingents ont été établies sur la base d'un effectif approuvé de 8 950 membres des contingents et tiennent compte d'un ajustement de 10 % pour déploiement différé. Le Comité consultatif relève que l'augmentation de l'effectif des contingents durant la présente période par rapport à la période précédente est imputable au fait que, durant la période du 1er février au 30 juin 2000, le montant alloué avait été calculé sur la base du déploiement échelonné de seulement 6 643 membres des contingents. Comme il est indiqué au paragraphe 16 du projet de budget, la détérioration constatée sur le plan de la sécurité dans la zone de la mission n'avait pas encore permis de réduire comme prévu les effectifs militaires. Au 30 juin, 7 904 membres des contingents avaient été déployés. L'état mensuel du déploiement des contingents pour la période du 1er février au 30 septembre 2000 montre que c'est en avril et mai que les effectifs ont été les plus nombreux, à savoir 8 313 et 8 381 membres de contingents, respectivement. Au 30 septembre 2000, 7 710 membres des contingents avaient été déployés dans la zone de la mission, ce qui correspondait à un retard dans le déploiement portant sur plus de 13 % de l'effectif approuvé de 8 950 membres dans la zone de la mission. Le Comité estime donc qu'il serait possible de réaliser des économies considérables au titre des contingents.

17. Le montant demandé pour les observateurs militaires fait apparaître une réduction de 120 personnes pour la période du 31 janvier au 30 juin 2001. Les observateurs militaires assurent une présence des Nations Unies dans les districts avant que les composantes militaire et civile n'aient été complètement déployées. L'état mensuel du déploiement des observateurs militaires pour la période du 1er décembre 1999 au 30 septembre 2000 montre que c'est en mars et avril que les observateurs militaires ont été les plus nombreux, à savoir 198 et 195 personnes, respectivement. Au 30 septembre, le nombre d'observateurs militaires représentait au total 154 personnes, contre un effectif approuvé de 200. **Le Comité appuie les crédits demandés au titre des observateurs militaires.**

18. Les montants qu'il faudra rembourser aux gouvernements au titre des matériels majeurs sont estimés à 34 519 400 dollars pour les pays ayant fourni des contingents et à 848 500 dollars pour ceux ayant fourni des unités de police constituées. En outre, les montants qu'il faudra rembourser au titre du soutien logistique autonome représentent 36 994 500 dollars (36 177 000

dollars à rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents et 817 500 dollars à rembourser aux gouvernements qui fournissent des unités de police constituées [voir *ibid.*, par. 27 et 28 et annexe II.A)]. Le Comité consultatif a reçu des informations détaillées pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 au sujet du montant estimatif des dépenses relatives au soutien logistique autonome pour 26 catégories de dépenses au titre des contingents, concernant 18 pays avec lesquels des mémorandums d'accord ont été négociés, et pour les unités de police constituées, concernant deux pays avec lesquels des mémorandums d'accord ont été négociés.

19. Le Comité consultatif note qu'un montant de 15,3 millions de dollars a été alloué au titre du soutien logistique autonome pour la période achevée le 30 juin 2000. Les dépenses militaires pour cette même période s'élèvent à 98,7 millions de dollars (voir plus loin, annexe I). **Le Comité a demandé des informations sur les remboursements effectués au titre du soutien logistique autonome et des matériels majeurs. Il n'a pas reçu ces informations, et demande qu'elles soient communiquées à la Cinquième Commission lorsque celle-ci examinera le projet de budget de l'ATNUTO.**

20. **Le Comité consultatif juge préoccupant le fait que, sur 25 pays fournisseurs de contingents, sept seulement ont à ce jour signé des mémorandums d'accord (voir A/55/443, par. 21 et 25).** Le Comité a été informé que le processus demeure lent; il faut souvent compter jusqu'à six mois avant que le secrétariat ne reçoive des réponses de la part des pays qui fournissent des contingents concernant les projets de mémorandums d'accord négociés avec eux. Le Comité a été informé que le secrétariat éprouvait toujours des difficultés à appliquer en temps voulu certains éléments de l'accord relatif aux contributions. Le Comité a également été informé que le montant demandé au titre du soutien logistique autonome avait été calculé sur la base de mémorandums d'accord faisant l'objet de discussions mais non encore signés et qu'aucun déboursement n'était effectué tant que les mémorandums d'accord n'avaient pas été signés.

Police civile

21. Comme il est indiqué dans le projet de budget (*ibid.*, annexe I.C, par. 9), le montant estimatif de 64,3 millions de dollars demandé au titre de la police civile

pour 2000/01 a été calculé sur la base du déploiement échelonné de l'effectif approuvé de 1 640 personnes, dont 1 350 agents de police civile d'ici au 30 avril 2001 et 290 agents d'unités de police constituées d'ici au 31 janvier 2001 (à savoir deux unités d'intervention rapide comptant 240 agents et une unité de police maritime forte de 50 agents). Le Comité consultatif relève que le montant demandé au titre du remboursement des unités de police civile constituées, qui figurait à la rubrique contingents durant la période précédente, apparaît à présent à la rubrique personnel civil (voir *ibid.*, par. 4). Le Comité a eu communication de l'état mensuel du déploiement de la police civile pour la période du 1er février au 30 septembre 2000, lequel fait apparaître une augmentation des effectifs de police, qui passent de 907 agents au 1er février à 1 420 au 30 septembre. Le Comité note que les négociations se poursuivent actuellement pour trouver un gouvernement qui accepte de fournir l'unité de police maritime constituée forte de 50 agents (voir A/55/443, par. 22). Le Comité a demandé si le déploiement différé du personnel avait été pris en considération lorsqu'on avait établi les prévisions de dépenses. Il a été informé que ces prévisions avaient été calculées sur la base du déploiement effectif du personnel durant la période allant de juillet à septembre 2000 (soit un chiffre inférieur à l'effectif approuvé de 1 640 personnes), ainsi que du déploiement prévu du personnel jusqu'à ce que l'effectif approuvé soit atteint, à savoir au 30 avril 2001. En outre, le crédit demandé au titre de l'unité de police maritime constituée forte de 50 agents ne portait que sur la période du 1er janvier au 30 juin 2001. En conséquence, les vacances effectives et prévues n'ont pas été prises en considération durant l'exercice considéré.

22. À cet égard, le Comité consultatif a été informé qu'on envisageait actuellement de former 3 000 agents de police locale en l'espace de trois ans. Il relève toutefois d'après le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité qu'un service de formation d'un corps de police a été constitué et est doté d'une capacité lui permettant de recevoir 50 cadets pour une période de formation de 12 semaines. Le Secrétaire général a relevé que la constitution d'un corps de police s'avérait donc extrêmement lente et que, pour aller plus vite, il faudrait disposer d'un financement qui excède les capacités du budget actuel du Timor oriental (voir S/2000/738, par. 45, et plus loin, par. 45).

Personnel international, personnel local et Volontaires des Nations Unies

23. Les prévisions de dépenses afférentes aux postes internationaux et locaux s'élèvent à 124,3 millions de dollars et celles afférentes aux Volontaires des Nations Unies à 21,3 millions de dollars. Les effectifs suivants sont prévus pour la période 2000/01 : 1 215 membres du personnel international (656 administrateurs, 195 agents des services généraux et 364 agents du Service mobile), 820 Volontaires des Nations Unies, 19 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 2 026 agents locaux (voir A/55/443, annexe I).

24. Le tableau d'effectifs proposé fait apparaître une augmentation nette de 504 postes (54 administrateurs et 47 agents des services généraux, 334 Volontaires des Nations Unies, 6 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 134 agents locaux) et une diminution de 71 postes au titre des agents du Service mobile. On a fourni au Comité consultatif des tableaux d'effectifs détaillés faisant apparaître les écarts entre les effectifs actuels et demandés, par unité administrative et selon la classe des postes. Les effectifs demandés pour 2000/01 comprennent 38 postes supplémentaires pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Administrateur transitoire, 487 postes supplémentaires pour l'Administration transitoire du Timor oriental (précédemment composante gouvernance et administration publique), une réduction de 11 postes pour le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'aide humanitaire et le relèvement d'urgence et une réduction nette de 10 postes dans la Division de l'administration.

25. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à l'aide humanitaire et au relèvement d'urgence mettra progressivement fin à ses activités et cessera de fonctionner le 31 décembre 2000, date à laquelle il aura accompli l'essentiel de sa mission. Sept postes de membre du personnel international et cinq postes d'agent local seront supprimés à compter du 1er janvier 2001 (voir *ibid.*, par. 32).

26. Le Comité consultatif relève que les prévisions de dépenses afférentes à 1 215 membres du personnel international ont été calculées sur la base des coûts standard pour New York en ce qui concerne 30 % des postes et sur celle du barème des traitements applicable aux nominations de durée limitée en ce qui concerne 70 % des postes d'administrateur et d'agent du Service mobile. Les dépenses communes de personnel aux taux

standard afférentes au personnel international font apparaître une réduction de 25 % afin de tenir compte du fait que le coût du personnel engagé spécialement pour la mission est moindre. Les prévisions de dépenses au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et de l'indemnité de subsistance (missions) tiennent compte par ailleurs d'un taux de vacance de postes de 20 % (voir *ibid.*, annexe I.C, par. 10). Le Comité a été informé que les taux de vacance de postes s'établissaient à 30 % pour le personnel international au 31 août. **Dans ces conditions, il estime qu'il devrait être possible de réaliser des économies considérables à cette rubrique.**

27. Il est proposé de porter de 486 à 820 l'effectif approuvé pour les Volontaires des Nations Unies durant la période 2000/01. Le Comité consultatif a été informé que, sur le nombre total de 334 Volontaires supplémentaires, 328 seront déployés à diverses étapes durant la période 2000/01 : 78 seront déployés en qualité de spécialistes de l'éducation civique d'ici à septembre 2000, 130 en qualité de spécialistes des registres d'état civil en novembre 2000 et 120 en qualité de spécialistes des opérations électorales en février 2001. Un taux de vacance de postes de 10% a été pris en compte aux fins de l'établissement des prévisions de dépenses, qui ont été calculées sur la base du coût de 2 920 dollars par personne et par mois, conformément à un mémorandum d'accord signé avec le Bureau des Volontaires des Nations Unies à Bonn.

28. Le Comité consultatif note que les 267 postes demandés pour les unités relevant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Administrateur transitoire comprennent 38 postes supplémentaires, dont 33 seraient pourvus par des Volontaires des Nations Unies, et que les 1 329 postes demandés pour l'Administration transitoire du Timor oriental (précédemment gouvernance et administration publiques) comprennent 487 postes supplémentaires, dont 325 seraient pourvus par des Volontaires des Nations Unies. **Le Comité se félicite des efforts faits pour déployer des Volontaires des Nations Unies dans les diverses opérations de la mission. À cet égard, le Comité rappelle et réitère ses vues au sujet de l'utilisation de Volontaires des Nations Unies dans le cadre des opérations de maintien de la paix (voir, par exemple, A/54/804, par. 20).**

29. En ce qui concerne les fonctionnaires recrutés sur le plan national et les agents locaux, le Comité consultatif a été informé que les 13 postes existants de fonc-

tionnaire recruté sur le plan national étaient tous vacants au 31 août 2000. Six postes supplémentaires de fonctionnaire recruté sur le plan national sont demandés pour 2000/01, et un taux de vacance de postes de 5 % a été appliqué pour les calculs des prévisions de dépenses afférentes à 19 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national durant la période considérée. En ce qui concerne les agents locaux, au 31 août, 4 % des 1 892 postes existants étaient vacants, et un taux de vacance de postes de 10 % a été pris en compte pour le calcul du montant à prévoir au titre des 2 026 postes d'agent local dont la création est proposée pour la période 2000/01. **De l'avis du Comité, et d'après les données d'expérience de la mission durant la période antérieure, le taux de vacance de postes retenu pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national et les agents locaux devrait être porté à 10 % dans le cas des fonctionnaires recrutés sur le plan national et à 5 % dans le cas des agents locaux.**

Structure administrative

30. La structure du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Administrateur transitoire, composante importante de la mission, qui comprend un groupe de 10 unités administratives, est décrite aux paragraphes 33 à 86 du projet de budget (voir également A/55/443, annexe IV.A). Le Comité consultatif note que le tableau d'effectifs du Bureau a été considérablement modifié du fait que certaines de ses unités ont été supprimées, d'autres transférées à d'autres composantes de la mission et d'autres encore regroupées. Le Centre d'opérations conjoint, par exemple, sera créé au sein de la composante militaire et police civile de l'ATNUTO, et le Groupe de la mobilisation des ressources rattaché à l'Agence de planification nationale et de développement de l'Administration transitoire du Timor oriental (A/55/443, par. 84 et 86).

31. Le Représentant spécial du Secrétaire général sera aidé dans sa tâche par un adjoint et par l'Administrateur transitoire adjoint, ainsi que par le Chef de cabinet, qui ont l'un et l'autre rang de Sous-Secrétaire général. Le Bureau comprend également le Médiateur et des conseillers spécialistes des droits de l'homme, des affaires juridiques, des affaires humanitaires, des affaires politiques, de l'information, de la vérification interne de comptes et de l'administration (voir *ibid.*, par. 38 et 39). **À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà fait observer que le**

poste de sous-secrétaire général proposé pour le Chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial ne se justifie pas (voir A/54/804, par. 22). À son avis, la réponse figurant à l'annexe III du projet de budget n'est pas satisfaisante.

32. Le Comité consultatif note qu'un poste de P-5 a été demandé pour le chef du protocole au Bureau du Représentant spécial (voir A/55/443, par. 40). **Le Comité demande que l'on réexamine la classe de ce poste pour voir si elle n'est pas trop élevée.**

33. Le Bureau du Médiateur, pour lequel cinq postes sont demandés, veille à ce que la mission assure son mandat d'administration publique et de gouvernance en toute équité et s'occupe des doléances de la population locale concernant l'ATNUTO et ses activités. Le Médiateur est habilité à enquêter sur les activités menées par la mission dans tous les secteurs. Il établit les rapports d'enquête, donne des conseils juridiques et formule des recommandations en vue de l'adoption de mesures correctives (voir *ibid.*, par. 42). **Le Comité recommande que l'on veille à ce que le nombre de postes proposés pour le Bureau du Médiateur soit adéquat.**

34. À cet égard, le Comité consultatif note que dans le cadre de la composante Administration transitoire du Timor oriental (anciennement Gouvernance et administration publique), il est proposé de créer un Bureau de l'Inspecteur général, pour lequel quatre postes sont demandés, et qui sera chargé de mener des audits et des enquêtes indépendantes qui fourniront des informations objectives, des avis et des assurances au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de son adjoint sur la transparence des opérations gouvernementales et l'application de bonnes pratiques (voir *ibid.*, par. 96). **Le Comité souligne à cet égard qu'il ne faut pas confondre le rôle du Médiateur avec celui d'un enquêteur.**

35. La structure proposée pour l'ATNUTO comprend, en plus du Bureau du Médiateur et de celui de l'Inspecteur général dont la création est proposée ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, un Bureau de la vérification interne (voir *ibid.*, par. 75), pour lequel il est demandé deux postes de vérificateur (1 P-5 et 1 P-4), un poste d'agent des services généraux et un poste d'agent local. Le Comité consultatif note que deux postes P-3 de vérificateur ont été éliminés, sans qu'aucune explication n'ait été fournie à ce propos. Il a été informé que le Bureau des services de contrôle interne n'a pas été

consulté sur la question. Le Comité sait que, dans le cas des opérations de maintien de la paix, la norme applicable aux fonctions d'audit devrait être d'au moins un auditeur pour 100 millions de dollars de dépenses. **Compte tenu de la nature de la mission, de sa structure et de ses effectifs militaires et eu égard aux informations figurant plus haut au paragraphe 20, le Comité recommande que quatre postes de vérificateur soient attribués au Bureau de la vérification interne de l'ATNUTO (1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3). Il estime également qu'il conviendrait d'envisager la possibilité d'imputer une partie des dépenses correspondantes au budget consolidé du Timor oriental, dans la mesure où l'audit porte sur les activités inscrites à ce budget. En outre, compte tenu de la description du rôle et des fonctions des bureaux du Médiateur, de l'Inspecteur général et du Vérificateur principal, le Comité espère que la question de la répartition de leurs tâches restera à l'étude afin d'éviter tout risque de chevauchement ou de double emploi.**

36. Les fonctions du Bureau du Conseiller juridique principal sont examinées aux paragraphes 44 à 55 du projet de budget et celles du Bureau des droits de l'homme aux paragraphes 56 à 65. **Le Comité consultatif a posé des questions concernant le risque de double emploi soulevé par les fonctions décrites aux paragraphes 59 à 65. Il a demandé des éclaircissements à ce sujet, mais n'a pas reçu de réponse. Il souhaiterait que les informations demandées soient présentées à la Cinquième Commission lorsque celle-ci examinera le projet de budget de l'ATNUTO.**

37. Un poste P-4 est demandé pour un spécialiste des droits de l'homme possédant l'expérience et les qualifications requises pour donner des conseils sur la constitution d'une commission nationale de la vérité et de la réconciliation (voir A/55/443, par. 59). Le Comité a demandé des informations sur la constitution et le mandat de cette commission mais n'a pas reçu de réponse. Il souhaiterait que les informations demandées soient fournies à la Cinquième Commission lorsque celle-ci examinera le projet de budget de l'ATNUTO.

38. Quatorze postes de spécialiste des droits de l'homme (4 P-4 et 10 P-3) sont demandés pour suivre la situation des droits de l'homme dans la zone de la mission (un par région et deux à Dili) (voir *ibid.*, par. 60). Le Comité consultatif a appris qu'à l'heure actuelle, huit Volontaires des Nations Unies remplissaient

les fonctions de spécialiste des droits de l'homme. **Compte tenu des considérations exposées plus haut, au paragraphe 28, le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait, pour commencer, avoir recours à des Volontaires des Nations Unies pour remplir ces fonctions.**

39. Le Comité attend des précisions et des informations supplémentaires sur diverses questions, notamment les fonctions et le rôle des spécialistes des droits de l'homme chargés des questions d'équité entre les sexes au Bureau des droits de l'homme et au Groupe de l'égalité entre les sexes de l'Agence de planification nationale et de développement. Il souhaiterait également savoir si des ressources ont été inscrites au budget pour le recrutement de traducteurs et d'interprètes spécialisés en terminologie juridique. Des informations devraient être fournies à ce sujet à la Cinquième Commission.

40. Les fonctions et la structure de la composante Administration transitoire du Timor oriental (anciennement Gouvernance et administration publique) sont examinées au paragraphe 87 à 189 du projet de budget (voir également annexe IV.B). Huit départements ont été créés au Cabinet de transition, dont la présidence est assurée par le Représentant spécial du Secrétaire général. Quatre de ces départements ont été confiés à des Est-Timorais et les quatre autres à de hauts fonctionnaires de l'ATNUTO. En outre, un certain nombre d'organismes autonomes ont été créés, comme le Bureau central des paiements (future Banque centrale), l'Agence de planification nationale et de développement et le Bureau de l'Inspecteur général. Le Représentant spécial du Secrétaire général continue d'exercer l'intégralité des fonctions d'Administrateur transitoire, conformément à la résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité. L'Administrateur transitoire adjoint supervisera les affaires courantes, notamment les travaux d'un secrétariat du Cabinet qui vient d'être créé et du Service administratif central. Il sera chargé de la planification générale et de l'exécution du programme national de reconstruction et de renforcement des capacités qui jettera la base de l'autonomie et d'un développement économique et social durable (voir A/55/443, par. 92).

41. Le Comité consultatif a également demandé des précisions et des informations supplémentaires sur un certain nombre de questions concernant la structure de l'Administration transitoire du Timor oriental, notamment les raisons pour lesquelles un fonctionnaire inter-

national a été nommé à la tête du Département des finances (chargé du budget et de la collecte d'impôts) au lieu d'un Timorais, du personnel est-timorais affecté à un cabinet de transition dirigé par un fonctionnaire international, et du personnel de l'Agence australienne de développement international affecté au Bureau du budget. **Le Comité estime qu'il importe de renforcer au maximum la participation d'Est-Timorais pour faciliter le processus de transition vers l'autonomie.**

42. Le Comité consultatif note que, de l'avis du Secrétaire général, la structure de l'Administration transitoire du Timor oriental donne la base d'une future structure gouvernementale convenant à un petit pays en développement doté de ressources limitées. Elle a été conçue dans la ligne des bonnes pratiques ayant actuellement cours et compte tenu des besoins et priorités prévus du territoire (voir *ibid.*, par. 90). Cette structure exclut toutes responsabilités en matière de défense, lesquelles continuent de relever de la force de maintien de la paix et du Représentant spécial (voir plus haut paragraphe 6).

43. Le rôle et les fonctions du Département de la justice (anciennement dénommé Département des affaires judiciaires) sont examinés aux paragraphes 122 à 134 du projet de budget. Le tableau d'effectifs proposé comprend 83 postes (61 administrateurs, 4 agents du Service mobile, 6 agents des services généraux et 12 Volontaires des Nations Unies), ce qui représente une augmentation de 21 postes. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les 61 postes d'administrateur inscrits au budget de l'ATNUTO sont destinés, entre autres, à 12 juges, 10 procureurs et 6 avocats. Par ailleurs, 47 postes destinés à 25 juges, 13 procureurs et 9 avocats seront inscrits au budget consolidé du Timor oriental. **Le Comité a demandé, mais n'a pas reçu, d'informations sur le montant total des dépenses prévues au titre du personnel judiciaire dans le projet de budget, y compris les montants prévus pour la nomination de juges et procureurs internationaux ainsi que d'avocats internationaux pour la défense. Il souhaiterait que des informations soient fournies à ce sujet à la Cinquième Commission.**

44. Le Comité consultatif a été informé que pour assurer le bon fonctionnement des quatre tribunaux qui ont déjà été créés (à Dili, Baucau, Oecussi et Suai), il est de la plus haute importance de faire porter les efforts sur la formation systématique et l'encadrement du personnel judiciaire. Jusqu'ici, la plupart des efforts de

la mission ont été axés sur la formation et les conseils de base initialement nécessaires pour que les procès puissent commencer, et sur la mise en place d'infrastructures répondant à des critères minimum, conformes aux normes internationales appropriées. Les plans futurs pour le développement du système judiciaire prévoient une formation intensive et un encadrement étroit pour améliorer la qualité de l'administration de la justice. À cette fin, les activités ci-après sont prévues : a) l'Institut international de droit du développement constituera le cadre principal pour la formation juridique au Timor oriental et offrira des stages de formation d'une semaine tous les mois jusqu'à la fin de 2001; b) les juges, procureurs et avocats assureront une formation en cours d'emploi dans le cadre des groupes chargés des poursuites concernant les crimes graves (où le personnel international travaille en équipe avec des Est-Timorais) et de groupes spéciaux pour les procès se rapportant à ces crimes; c) la formation des greffiers, commis, huissiers et personnels administratifs divers sera assurée au cours des trois premiers mois de 2001. Jusqu'ici, 25 commis ont été recrutés. Comme ils n'ont aucune expérience pertinente, ils devront suivre une formation pour apprendre à établir et gérer les dossiers, les comptes, etc. Une formation administrative et informatique limitée a été fournie à ce personnel, mais devra être renforcée.

45. Le Comité consultatif a procédé à un échange de vues avec des représentants du Secrétaire général, notamment les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général pour l'ATNUTO. **Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, il a conclu qu'en sus des autres activités de développement menées par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires présents au Timor oriental, la mise en place d'un appareil judiciaire viable et la formation et la mise en place d'une force de police et d'une force de sécurité locales devraient se voir accorder la priorité par l'ATNUTO, qui devrait en outre s'occuper d'urgence de la planification et de la mise en oeuvre progressive des activités dans ces secteurs, selon un calendrier convenu par toutes les parties en vue du transfert des responsabilités à un Timor oriental indépendant.**

Besoins opérationnels

46. Les besoins opérationnels sont estimés à 130,2 millions de dollars, soit une diminution de

24,7 millions par rapport au montant de 154,9 millions réparti durant la période précédente. Au 30 juin 2000, les dépenses s'élevaient à 125,8 millions de dollars, laissant un solde inutilisé de 29,1 millions (voir l'annexe I ci-après et A/55/443, annexe I.A).

47. Le Comité consultatif note que le montant de 11,1 millions de dollars prévu pour les locaux et le logement fait apparaître une réduction de 12,8 millions par rapport aux 23,9 millions répartis lors de la période précédente. Au 30 juin 2000, les dépenses relatives aux locaux et au logement se chiffraient à 21,5 millions de dollars. Le montant moins élevé pour 2000/01 s'explique par les dépenses non renouvelables engagées durant la période précédente. Sont concernés les locaux nécessaires à Denpasar (Indonésie) et les installations à usage de bureaux et d'entrepôts dans l'ensemble de la zone de la mission, les bureaux de liaison de Jakarta et Kupang, la base arrière de soutien administratif et logistique dotée d'entrepôts à Darwin (Australie) et le centre de formation de la police civile à la Northern Territory University de Darwin. Le montant demandé comprend également 269 500 dollars pour la location de la péniche *Olympia* entre juillet et septembre 2000 (voir *ibid.*, annexe I.A et I.C, par. 16 et 17).

48. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que le loyer actuel de 12 775 dollars par mois (153 300 dollars par an) pour le centre de formation de la police civile de l'ATNUTO, situé à la Northern Territory University de Darwin, correspondait aux besoins effectifs concernant la location de locaux à usage de bureaux et d'habitation pour 50 membres de la police pendant sept jours par mois. Il a appris que le centre avait été maintenant transféré à Dili et que, par conséquent, le chiffre concernant la location des locaux passerait de 153 300 à 38 300 dollars, soit 115 000 dollars de moins pour l'année.

49. En ce qui concerne l'utilisation des anciens bâtiments administratifs, le Comité a été informé, à sa demande, qu'ils avaient été presque tous détruits. L'ATNUTO avait effectué des réparations et installé des unités préfabriquées (maisons Kobé), mais des locaux avaient dû être loués au secteur privé dans un petit nombre de cas afin d'y installer les bureaux de l'administration des districts, l'administration de la mission, les postes de police civile et les postes d'observation militaire.

50. Un montant de 11,1 millions de dollars est demandé pour la remise en état des infrastructures, alors qu'une somme de 3 millions de dollars avait été répartie durant la période précédente (voir A/55/443, annexe I.A). Au 30 juin 2000, les dépenses s'élevaient à 3,3 millions de dollars. Le montant demandé pour 2000/01 correspond à des dépenses non renouvelables concernant en partie la réparation et l'amélioration des aéroports de Dili et de Baucau (2,1 millions de dollars) ainsi que la réparation, l'amélioration et l'entretien des routes et des ponts qui constituent les principaux axes de ravitaillement entre Dili et l'intérieur du Timor oriental (9 millions de dollars) (voir *ibid.*, annexe I.C, par. 18, et annexe II.C).

51. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avaient un programme de remise en état des infrastructures au titre duquel un montant de 22,1 millions de dollars au total avait été reçu pour la période allant de juillet 2000 à juin 2001. Dans sa note destinée à la troisième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration (DP/2000/40), l'Administrateur du PNUD a donné des informations détaillées sur l'aide fournie ou coordonnée par le PNUD au Timor oriental. Certains des travaux à exécuter consistent à remettre en état les grands axes routiers dans plusieurs districts et les éléments clefs du port de Dili. L'Administrateur souligne dans son rapport qu'à la demande expresse de l'ATNUTO, le PNUD avait joué un rôle crucial en ce qui concerne la coordination, la mobilisation des ressources et l'exécution de projets dans le domaine de la remise en état des infrastructures.

52. Le Comité consultatif note que dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, il a été indiqué qu'en coopération avec l'ATNUTO, le PNUD élaborait actuellement un projet d'ensemble, dont le coût atteindrait environ 30 millions de dollars, pour renforcer les capacités dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique (voir S/2000/739, par. 19). **Dans ces circonstances, le Comité recommande que le PNUD, eu égard au rôle qu'il joue dans le domaine de la remise en état des infrastructures à court et à moyen terme, prenne à sa charge une partie du coût de l'amélioration des routes mentionné à l'annexe II du projet de budget, soit un montant de 4 millions de dollars. En conséquence, le Comité recommande qu'un montant de 9,4 millions de dollars soit approuvé pour la réparation des infras-**

structures au titre du budget ordinaire de l'ATNUTO, réparti comme suit : 2,1 millions pour l'amélioration des pistes d'atterrissage, 2,3 millions pour les travaux routiers et 5 millions pour les ponts.

53. Un montant de 15,9 millions de dollars est demandé pour les transports, alors qu'une somme de 19,6 millions de dollars avait été répartie durant la période précédente (voir A/55/443, annexe I.A). Au 30 juin 2000, ces dépenses s'élevaient à 19,2 millions de dollars. Le parc de véhicules de l'ATNUTO comprendra 1 348 véhicules des Nations Unies et 1 962 véhicules appartenant aux contingents. Il est envisagé d'acquérir 125 véhicules dont le coût se chiffre à 2,9 millions de dollars (voir *ibid.*, annexe I.C, par. 20 à 22, et annexe II.C). Étant donné l'importance des dépenses consacrées durant la période précédente aux véhicules et aux pièces de rechange, le Comité consultatif doute qu'il ait été tenu pleinement compte de ce fait dans le projet de budget pour 2000/01. **Le Comité recommande d'approuver un montant de 14,5 millions de dollars pour les transports.**

54. Un montant de 58,2 millions de dollars (comprenant 2,8 millions de dollars au titre des dépenses non renouvelables) est demandé pour les opérations aériennes, soit 20,8 millions de dollars de plus que les 37,4 millions répartis durant la période précédente. Au 30 juin 2000, les dépenses s'élevaient à 18,3 millions de dollars, le solde inutilisé étant par conséquent de 19,1 millions de dollars. Le montant demandé concerne un parc de 21 hélicoptères et 5 avions pour l'ensemble de la période de 12 mois et 1 hélicoptère pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2000. Durant la période précédente, 24 hélicoptères et 5 avions avaient été demandés (voir *ibid.*, annexes I.A et II.A).

55. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a faites dans son rapport précédent sur la nécessité de réexaminer les opérations aériennes de la mission (voir A/54/804, par. 33). À son avis, la réponse figurant à l'annexe III du projet de budget n'est pas satisfaisante. Il a demandé des éclaircissements complémentaires quant à la raison pour laquelle la réévaluation des besoins de la mission en matière d'opérations aériennes n'avait pas été entreprise avant l'établissement du projet de budget pour 2000/01. Il a également sollicité des informations sur le nombre d'heures prévues dans le budget actuel par rapport à celles qui étaient indiquées pour la période précédente et sur le nombre d'appareils se trouvant sur le théâtre

entre juillet et septembre 2000. **Ces informations n'ont pas été reçues et devraient être communiquées à la Cinquième Commission. Le Comité consultatif estime qu'il sera possible de réaliser d'importantes économies au titre des opérations aériennes.**

56. Les besoins concernant les transmissions et le matériel divers s'élèvent à 19,7 millions de dollars pour 2000/01, y compris 14,8 millions au titre des dépenses non renouvelables (A/55/443, annexe I.A). Au 30 juin 2000, une somme de 37,9 millions de dollars avait été dépensée sur le montant autorisé de 40,9 millions de dollars, le solde inutilisé étant par conséquent de 3 millions de dollars. Le Comité consultatif note que le montant des acquisitions faites durant la période précédente explique en grande partie la diminution des fonds nécessaires pour 2000/01. **Pour les raisons données aux paragraphes 28 et 29 de l'annexe I.C du projet de budget, le Comité souscrit au montant prévu pour les transmissions et le matériel divers.**

57. Un montant de 12,2 millions de dollars est demandé pour les fournitures et services (10,7 millions de dollars) et le fret aérien et de surface (1,5 million de dollars) (voir *ibid.*, annexe I.A). Au 30 juin 2000, un montant de 29,5 millions avait été réparti (5,5 millions pour les fournitures et services et 24 millions pour le fret aérien et de surface), dont 25,1 millions de dollars avaient été dépensés (5,2 millions pour les fournitures et services et 19,9 millions pour le fret aérien et de surface), le solde inutilisé étant par conséquent de 4,3 millions de dollars (voir annexes I, II et III ci-après). L'augmentation des ressources nécessaires en 2000/01 au titre des fournitures et services correspond à un montant de 7,1 millions de dollars pour les services contractuels, alors que 2,5 millions de dollars avaient été répartis durant la période précédente. Les besoins nouveaux au titre des fournitures et services se chiffrent à 0,4 million de dollars pour les services de traitement des données, les services de sécurité, les demandes de remboursement et les ajustements (voir annexe II ci-après). La diminution des fonds demandés pour le fret aérien et de surface est principalement due au fait que des moyens de transport ne sont pas requis pour le matériel appartenant aux contingents. **Le Comité estime qu'il est possible de réaliser des économies d'au moins 5 % au titre des services contractuels.**

58. **Le Comité consultatif souscrit au montant de 3,4 millions de dollars demandé pour couvrir le coût**

des autres programmes, y compris l'octroi de fournitures et de services liés aux élections (1,8 million de dollars), les programmes d'information (1,6 million de dollars) et les programmes de formation (0,1 million de dollars).

Fonds d'affectation spéciale

59. Le Comité consultatif note que les recettes en espèces et les contributions en nature concernant le fonds d'affectation spéciale de l'ATNUTO était estimé à 41,2 millions de dollars au 30 juin 2000. Au 31 août, les dépenses s'élevaient à 7,4 millions de dollars. Le Comité croit savoir que les fonds ont été dépensés pour des projets spéciaux, pour les traitements du personnel civil et pour d'autres dépenses de l'Administration transitoire du Timor oriental. **Le Comité demande qu'à l'avenir, des informations soient communiquées sur l'origine et l'utilisation des ressources au titre des fonds d'affectation spéciale, par exemple sous forme d'annexe au rapport sur le budget.**

60. En ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer la force multinationale, le Comité consultatif a été informé que, conformément au mandat établi (A/54/804, annexe IV), le gouvernement du pays chef de file vérifiera et regroupera les demandes de remboursement de tous les ayants droit et les transmettra au Département des opérations de maintien de la paix pour examen, certification et paiement. Les sommes dues seront versées compte tenu des contributions en espèces des États donateurs au fonds d'affectation spéciale. Si le montant inscrit au fonds d'affectation spéciale est égal ou supérieur à la valeur totale des demandes de remboursement soumises, celles-ci seront honorées intégralement. Si la valeur totale des demandes présentées est supérieure au solde du fonds d'affectation spéciale, ces demandes seront honorées au prorata, en commençant en priorité par les dépenses afférentes aux contingents. Les contributions en espèces reçues, d'un montant de 105 681 100 dollars, devraient être suffisantes pour honorer les demandes de remboursement. Au 17 octobre, l'intérêt cumulé du fonds d'affectation spéciale s'élevait à 1 616 005 dollars, le solde actuel étant par conséquent de 107 297 105 dollars.

III. Conclusion et recommandations

61. Les mesures proposées par le Secrétaire général sont indiquées dans le projet de budget pour l'ATNUTO (A/55/443, par. 9). **Dans les circonstances actuelles et compte tenu des observations formulées plus haut aux paragraphes 14, 16, 29, 31, 33, 35, 38, 41, 52, 53, 55 et 57, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir, pour le fonctionnement de l'ATNUTO, un crédit d'un montant de 563 millions de dollars pour la période du 1er juillet au 30 juin 2001, soit une réduction d'environ 5 % par rapport au montant proposé par le Secrétaire général. Y serait inclus le montant de 292 069 000 dollars en chiffres bruts (soit 283 688 500 dollars en chiffres nets) autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/246 C pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2000.**

62. **Le Comité consultatif recommande par ailleurs à l'Assemblée générale d'approuver la mise en recouvrement d'un montant de 363 millions de dollars, en tenant compte du montant de 200 millions de dollars en chiffres bruts déjà mis en recouvrement en vertu de la résolution 54/246 C, et de porter au crédit des États Membres le solde inutilisé au 30 juin 2000 d'un montant de 48 973 500 dollars.**

Annexe I

État des dépenses provisoires, au 5 octobre 2000, pour la période du 1er décembre 1999 au 30 juin 2000

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Solde inutilisé</i>
I. Personnel militaire	99 981,4	78 200,5	98 689,6	1 291,8
II. Personnel civil	85 365,9	10 110,6	67 030,6	18 335,3
III. Dépenses opérationnelles				
Locaux/hébergement	23 935,1	6 264,7	21 476,6	2 458,5
Remise en état des infrastructures	2 990,0	3 262,9	3 310,4	(320,4)
Transports	19 592,8	11 982,0	19 162,4	430,4
Opérations aériennes	37 400,2	9 792,9	18 310,6	19 089,6
Opérations navales	600,0	303,6	492,1	107,9
Transmissions	24 175,7	17 278,9	21 897,3	2 278,4
Matériel divers	16 699,0	11 182,6	15 992,9	706,1
Fournitures et services	5 461,0	3 514,3	5 233,8	227,2
Fret aérien et de surface	24 000,0	7 425,2	19 903,1	4 096,9
Total, catégorie III	154 853,8	71 007,1	125 779,2	29 074,6
IV. Autres programmes				
Fournitures et services liés aux élections	-	-	-	-
Programmes d'information	883,2	394,4	611,4	271,8
Programmes de formation	-	-	-	-
Programmes de déminage	-	-	-	-
Assistance au désarmement et à la démobilisation	-	-	-	-
Total, catégorie IV	883,2	394,4	611,4	271,8
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	-	-	-	-
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-
VII. Contributions du personnel	8 915,7	-	4 048,8	4 866,9
Total, catégories I à VII	350 000,0	159 712,6	296 159,6	53 840,4
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(8 915,7)	-	(4 048,8)	(4 866,9)
Total net	341 084,3	159 712,6	292 110,8	48 973,5
IX. Contributions volontaires en nature	-	-	-	-
Total	341 084,3	159 712,6	292 110,8	48 973,5

^a Comprend les engagements non réglés, au 5 octobre 2000, d'un montant total de 159 712 600 dollars.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)=(3+4)	(3)	(4)
	1er décembre 1999 au 30 juin 2000	1er juillet 2000 au 30 juin 2001		
	Montant réparti ^{a,b}	Dépenses prévues, total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires				
Indemnité de subsistance (missions)	4 411	5 651	–	5 653
Frais de voyage	125,0	742,5	–	742,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	38,0	28,4	–	28,4
Total, ligne 1	4 574	6 421	–	6 424
2. Contingents				
Remboursement aux gouvernements au taux standard	41 411	96 871	–	96 875
Détente et loisirs	–	1 179	–	1 179
Rations	14 220	21 490	–	21 490
Indemnité journalière	2 251	3 660	–	3 660
Indemnité de subsistance (missions)	–	–	–	–
Déploiement, relève et rapatriement	1 631	20 368	–	20 368
Indemnité d'habillement et d'équipement	2 801	6 580	–	6 580
Total, ligne 2	62 321	150 151	–	150 153
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
Matériel appartenant aux contingents	16 300	35 361	–	35 367
Soutien logistique autonome	15 261	36 991	–	36 994
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	1 500	2 000	–	2 000
Total, ligne 3	33 071	74 361	–	74 362
Total, catégorie I	99 981	230 941	–	230 940
II. Personnel civil				
1. Police civile				
Indemnité de subsistance (missions)	16 120	52 521	–	52 522
Frais de voyage	3 901	6 911	–	6 919
Indemnité d'habillement et d'équipement	102,6	486,8	–	486,8
Remboursement des dépenses de police civile	–	3 231	–	3 234
Détente et loisirs (non militaires)	–	39,0	–	39,0

Catégorie de dépenses	(1)	(2)=(3+4)	(3)	(4)
	1er décembre 1999 au 30 juin 2000	1er juillet 2000 au 30 juin 2001		
	Montant réparti ^{a,b}	Dépenses prévues, total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
Rations (non militaires)	–	966,5	–	966,5
Indemnité journalière (non militaires)	–	123,7	–	123,7
Total, ligne 1	20 13:	64 29:	–	64 292
2. Personnel international et personnel local				
Traitements du personnel international	23 72:	54 66:	–	54 665
Traitements du personnel national	72,6	250,9	–	250,9
Traitements du personnel local	1 93:	5 45:	–	5 456
Consultants	–	200,0	–	200,0
Heures supplémentaires	–	80,1	–	80,1
Personnel temporaire	–	60,0	–	60,0
Dépenses communes de personnel	19 95:	24 77:	–	24 779
Indemnité de subsistance (missions)	11 46:	38 07:	–	38 073
Autres frais de voyage	700,0	771,2	–	771,2
Total, ligne 2	57 85:	124 33:	–	124 337
3. Volontaires des Nations Unies	7 37:	21 28:	–	21 281
4. Personnel fourni par les gouvernements				
5. Observateurs électoraux civils				
Total, catégorie II	85 36:	209 91:	–	209 911
III. Besoins opérationnels				
1. Locaux/hébergement				
Location de locaux	6 30:	1 08:	–	1 086
Aménagement et rénovation des locaux	2 90:	1 71:	1 712,7	–
Fournitures d'entretien	150,0	250,0	–	250,0
Services d'entretien	210,0	45,0	–	45,0
Services collectifs de distribution	2 43:	7 75:	–	7 754
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	11 92:	233,8	233,8	–
Total, ligne 1	23 93:	11 08:	1 946,5	9 136
2. Remise en état des infrastructures				
Amélioration des pistes d'atterrissage	740,0	2 05:	2 059,0	–
Amélioration des routes	2 25:	4 00:	4 000,0	–
Réparation des ponts	–	5 05:	5 050,0	–
Total, ligne 2	2 99:	11 10:	11 109,0	–
3. Transports				
Achat de véhicules	14 80:	2 86:	2 868,1	–

Catégorie de dépenses	(1)	(2)=(3+4)	(3)	(4)
	1er décembre 1999 au 30 juin 2000	1er juillet 2000 au 30 juin 2001		
	Montant réparti ^{a,b}	Dépenses prévues, total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
Location de véhicules	180,0	482,6	–	482,6
Matériel d'atelier	350,2	11,5	11,5	–
Pièces de rechange, réparations et entretien	398,4	1 690,0	–	1 696,0
Carburants et lubrifiants	3 760,0	9 790,0	–	9 791,0
Assurance	88,1	1 000,0	–	1 003,0
Total, ligne 3	19 590,0	15 850,0	2 879,6	12 973,0
4. Opérations aériennes				
a) Hélicoptères				
Location/affrètement	21 890,0	32 730,0	–	32 737,0
Carburants et lubrifiants	2 120,0	2 870,0	–	2 870,0
Déploiement/retrait	1 860,0	2 270,0	2 272,0	–
Peinture/préparation	190,0	288,0	288,0	–
Assurance responsabilité et risques de guerre	108,4	112,3	–	112,3
Total partiel	26 180,0	38 280,0	2 560,0	35 720,0
b) Avions				
Location/affrètement	7 980,0	14 050,0	–	14 055,0
Carburants et lubrifiants	2 570,0	2 450,0	–	2 455,0
Déploiement/retrait	208,0	192,6	192,6	–
Peinture/préparation	105,0	12,6	12,6	–
Assurance responsabilité et risques de guerre	8,0	105,6	–	105,6
Total partiel	10 880,0	16 820,0	205,2	16 617,0
c) Indemnité de subsistance des équipages	20,0	50,0	–	50,0
d) Autres dépenses				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	–	1 840,0	–	1 849,0
Droit d'atterrissage et manutention au sol	310,0	1 070,0	–	1 071,0
Citernes à carburant	–	136,8	–	136,8
Total partiel	310,0	3 050,0	–	3 057,0
Total, ligne 4	37 400,0	58 210,0	2 765,2	55 444,0
5. Opérations navales				
Location/affrètement	600,0	666,0	–	666,0
Préparation du matériel	–	345,0	345,0	–
Réparations	–	200,0	200,0	–
Carburant	–	824,9	–	824,9
Total, ligne 5	600,0	2 030,0	545,0	1 490,0

Catégorie de dépenses	(1)	(2)=(3+4)	(3)	(4)
	1er décembre 1999 au 30 juin 2000	1er juillet 2000 au 30 juin 2001		
	Montant réparti ^{a,b}	Dépenses prévues, total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
6. Transmissions				
a) Éléments complémentaires				
Matériel de transmissions	20 24:	9 630	9 630,7	–
Pièces de rechange et fournitures	1 74:	986,9	–	986,9
Matériel d'atelier et d'essai	356,3	646,1	646,1	–
Communications par réseaux commerciaux	1 83:	3 620	–	3 620
Total partiel	24 17:	14 88:	10 276,8	4 607
b) Contrat de raccordement au réseau	–	–	–	–
Total, ligne 6	24 17:	14 88:	10 276,8	4 607
7. Matériel divers				
Mobilier de bureau	3 230	554,9	554,9	–
Matériel de bureau	524,5	52,1	52,1	–
Matériel informatique	4 97:	3 01:	3 013,7	–
Groupes électrogènes	2 78:	–	–	–
Matériel d'observation	1 02:	100,6	100,6	–
Citernes à essence et débitmètres	271,5	–	–	–
Citernes à eau et fosses septiques	500,0	–	–	–
Matériel médical et dentaire	500,0	402,5	402,5	–
Matériel d'hébergement	120,0	57,6	57,6	–
Matériel de réfrigération	1 68:	–	–	–
Autre matériel divers	729,0	380,9	380,9	–
Pièces de rechange, réparations et entretien	350,0	300,0	–	300,0
Total, ligne 7	16 69:	4 86:	4 562,3	300,0
8. Fournitures et services				
a) Services divers				
Vérifications des comptes	80,0	70,3	–	70,3
Services contractuels	2 54:	7 08:	–	7 085
Services informatiques	–	100,6	–	100,6
Services de sécurité	–	147,0	–	147,0
Services et traitements médicaux	939,6	240,0	–	240,0
Demandes d'indemnisation et règlements	–	100,0	–	100,0
Dépenses de représentation	–	18,0	–	18,0
Autres services divers	70,0	456,0	–	456,0
Total partiel	3 630	8 21:	–	8 217

Catégorie de dépenses	(1)	(2)=(3+4)	(3)	(4)
	1er décembre 1999 au 30 juin 2000	1er juillet 2000 au 30 juin 2001		
	Montant réparti ^{a,b}	Dépenses prévues, total	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
b) Fournitures diverses				
Papeterie et fournitures de bureau	406,9	600,0	–	600,0
Fournitures médicales	300,0	600,0	–	600,0
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	70,0	110,0	–	110,0
Abonnement	2,0	6,0	–	6,0
Fournitures électriques	–	36,0	–	36,0
Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants	472,7	400,0	–	400,0
Fournitures pour la défense des périmètres	500,0	200,0	–	200,0
Cartes d'état-major	50,0	5,0	–	5,0
Intendance et magasins	22,7	500,0	–	500,0
Total partiel	1 821	2 451	–	2 451
Total, ligne 8	5 461	10 671	–	10 674
9. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel des contingents	19 100	–	–	–
Fret et camionnage (entreprises commerciales)	4 900	1 500	–	1 500
Total, ligne 9	24 000	1 500	–	1 500
Total, catégorie III	154 851	130 211	34 084,4	96 127
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections				
Fournitures	–	1 500	–	1 500
Consultants	–	250,0	–	250,0
Total, ligne 1	–	1 750	–	1 750
2. Programmes d'information				
Matériel	668,2	675,6	675,6	–
Fournitures et accessoires	85,0	86,0	–	86,0
Services contractuels	60,0	303,4	–	303,4
Dépenses de production de l'information	70,0	485,0	–	485,0
Total, ligne 2	883,2	1 550	675,6	874,4
3. Programmes de formation				
Fournitures	–	23,0	23,0	–

Catégorie de dépenses	(1)	(2)=(3+4)	(3)	(4)
	<i>1er décembre 1999 au 30 juin 2000</i>	<i>1er juillet 2000 au 30 juin 2001</i>		
	<i>Montant réparti^{a,b}</i>	<i>Dépenses prévues, total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
Services divers	–	80,0	–	80,0
Total, ligne 3	–	103,0	23,0	80,0
4. Programmes de déminage				
5. Aide au désarmement et à la démobilisation				
Total, catégorie IV	883,2	3 400,0	698,6	2 704,0
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel				
Personnel international	8 910,0	16 500,0	–	16 500,0
Personnel national	–	57,8	–	57,8
Personnel local	–	1 270,0	–	1 270,0
Total, catégorie VII	8 910,0	17 840,0	–	17 840,0
Total brut, rubrique I à VII	350 000,0	592 300,0	34 783,0	557 523,0
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(8 910,0)	(17 840,0)	–	(17 840,0)
Total net, catégorie I à VIII	341 090,0	574 460,0	34 783,0	539 683,0
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	–	60,0	–	60,0
X. Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–	–
Total général	350 000,0	592 360,0	34 783,0	557 583,0

^a Comme prévu dans la résolution 54/246 B de l'Assemblée générale, en date du 7 avril 2000.

^b Aucun montant n'a été demandé pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ou pour le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Annexe III

**Administration transitoire des Nations Unies
au Timor oriental
État des dépenses pour la période du 1er juillet
au 31 décembre 2000
(au 30 septembre 2000 pour le Siège et sur le terrain,
sauf indication contraire)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti</i>	<i>Engagements non réglés^a</i>	<i>Dépenses^b</i>	<i>Solde inutilisé</i>
I. Personnel militaire	130 230	107 615,9	112 952,0	17 281
II. Personnel civil	97 550	2 337,2	36 827,0	60 724
III. Dépenses opérationnelles				
Locaux/hébergement	4 980	188,8	320,0	4 661
Remise en état des infrastructures	2 310	–	–	2 310
Transports	3 710	316,8	477,0	3 239
Opérations aériennes	36 800	20 701,3	23 374,0	13 435
Opérations navales	514,3	80,0	100,0	
Transmissions	2 080	850,8	991,0	1 094
Matériel divers	276,7	44,6	58,0	218,7
Fournitures et services	4 320	2 029,7	2 448,0	1 880
Fret aérien et de surface	750,0	79,7	81,0	669,0
Total, catégorie III	55 770	24 291,7	27 849,0	27 923
IV. Autres programmes				
Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
Programmes d'information	112,3	27,2	79,0	33,3
Programmes de formation	19,5	–	–	19,5
Programmes de déminage	–	–	–	–
Assistance au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total catégorie IV	131,8	27,2	79,0	52,8
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	8 380	–	–	8 380
Total, catégories I à VII	292 060	134 272,0	177 707,0	114 362
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(8 380)	–	–	(8 380)
Total net	283 680	134 272,0	177 707,0	105 981

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti</i>	<i>Engagements non réglés^a</i>	<i>Dépenses^b</i>	<i>Solde inutilisé</i>
IX. Contributions volontaires en nature	–	–	–	–
Total	283 681	134 272,0	177 707,0	105 981

^a Au 5 octobre 2000.

^b Comprend des engagements non réglés d'un montant de 134 272 000 dollars pour le Siège et sur le terrain.